



A l'attention de Madame Linard
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance
Et de Madame Acerbis
Responsable de la cellule Enfance
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Blegny, le 23 mars 2020

Objet : Préservation de l'emploi et des rémunérations du personnel des milieux d'accueil

Madame la Vice-Présidente et Ministre,
Madame Linard,
Madame Acerbis,

Après concertation avec le secteur de la petite enfance, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB ci-après) a pris plusieurs décisions. Parmi ces décisions, on y retrouve « *l'engagement du ce dernier à mettre tout en œuvre pour **préserver l'emploi et les rémunérations du personnel des milieux d'accueil**. Il est impératif d'éviter les faillites qui engendreraient structurellement des pertes de places. Les modalités du soutien au secteur seront concertées avec l'autorité fédérale et les régions* ».

Malheureusement, l'annonce de ces mesures n'apporte que très peu de détails sur la manière dont les moyens seront affectés aux secteurs. Dès lors, de nombreuses craintes sont encore exprimées par les services.

Cela signifie-t-il que les subventions ne sont pas maintenues totalement lorsque les services ont dû mettre leur personnel en chômage temporaire alors qu'ils font parties des secteurs essentiels ? De quelle manière la FWB va-t-elle prioriser les secteurs ? La FWB va-t-elle mettre un monitoring en place auprès des services pour connaître la situation réelle des structures ? Qu'advient-il des subventions facultatives pour les services non agréés et de leur liquidation ? Quid du maintien de la subvention APE pour tous les travailleurs même si leurs prestations de travail ne sont pas couvertes à 100% ? Quid du financement du matériel de protection pour les travailleurs ? Etc.

En ce qui concerne la PFP, les mesures prévoient que les parents, qui ne confient plus leurs enfants à la crèche depuis ce lundi 16 mars, ne devront en aucun cas justifier leurs absences et ne devront pas payer les milieux d'accueil pour les jours où les enfants ne sont pas présents.

Or cette dernière représente une rentrée financière non négligeable qui permet a beaucoup de structures, surtout celles qui ne sont pas subventionnées, de conserver un équilibre financier.

Aussi, nous avons pu évaluer l'impact financier de la crise sur les finances des crèches (qui continueraient à recevoir les subsides mais seraient privées des PFP). Il en ressort que, pour combler le déficit causé par l'annulation de la PFP pendant plusieurs mois (jusqu'en septembre), et ce, pour revenir à la situation d'avant crise, il faudrait plusieurs millions d'euros uniquement pour le secteur de la petite enfance.

Le Fonds d'urgence n'étant alimenté que de 50 millions d'euros pour tous secteurs confondus, il est évident que les moyens vont manquer.

Concrètement pour le secteur de l'enfance, comment la FWB compte-t-elle pallier à cette problématique de sous-financement ? Va-t-elle prévoir une intervention de certains Fonds disponibles au sein de l'ONE ?

D'ores et déjà, merci pour toutes les réponses que vous voudrez bien apporter aux secteurs dont vous avez la tutelle. Nous vous demandons instamment de ne pas oublier les services non agréés qui dépendent de vous car, sans cela, les initiatives citoyennes ne s'en relèveront pas !

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente et Ministre, Madame Linard, Madame Acerbis, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Rose Marie Arredondas
Coordinatrice générale

Gulcan Bayram
Conseillère juridique



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362.52.25
BE 0478.328.675

Service administratif : secretariat@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service formation : support@codef.be
www.codef.be



Avec le soutien de
 Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

